

BASE DE TEINT COSMOS

Véritable barrière entre le maquillage et la peau, cette base de teint ultra légère permet d'unifier et de lisser le teint au naturel.

% Origine naturelle *
99%



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	92,30		92,30
	SODIUM BENZOATE	Sodium Benzoate	0,50	Conservateur	0,00
B	GLYCERINE BIO AMI	Glycerin	3,00	Humectant	3,00
	BIOERICUM	Caesalpinia Spinosa Gum	1,00	Agent rhéologique	1,00
C	EUMULGIN® SG	Sodium Stearoyl Glutamate	0,05	Emulsionnant H/E - HLB 23	0,05
	MYRITOL® 318	Caprylic/Capric Triglyceride	1,00	Emollient	1,00
	LAMEFORM® TGI	Polyglyceryl-3 Diisostearate	0,10	Emulsionnant E/H - HLB 4	0,10
D	PATCH20® BC10143	Water (and) Glycerin (and) Trehalose (and) Urea (and) Serine (and) Pentylene Glycol (and) Xanthan Gum (and) Algin (and) Caprylyl Glycol (and) Sodium Hyaluronate (and) Pullulan	2,00	Actif hydratant, anti-pollution	1,73
		PARFUM COSMOS ROSE LITCHEE (Robertet)	Parfum	0,05	Parfum
E	SOLUTION D'ACIDE CITRIQUE A 50%	Water (and) Citric Acid	QS	Ajusteur de pH	QS

CARACTERISTIQUES

Aspect :	Emulsion fluide opalescente
pH :	4,8 - 5,3
Viscosité :	8 000 - 12 000 mPa.s
	Brookfield, DVI, spindle 5, speed 10

PROCESS

Chauffer les phases A et C à 85°C. Introduire la phase B dans la phase A puis homogénéiser sous vive agitation pendant 10 minutes. Réaliser l'émulsion en versant la phase C dans le mélange et homogénéiser sous vive agitation pendant 10 minutes. Débuter le refroidissement. Vers 30°C, introduire la phase D et homogénéiser 5 minutes. Enfin, ajuster le pH à 4,8 - 5,3 avec la phase E.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.